

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE PRINCIPAL

I. NATURE DES EPREUVES

En application de l'article 4 de l'arrêté du 30 septembre 2013, l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration comporte une épreuve orale unique d'une durée de trente minutes.

L'épreuve orale unique consiste en un entretien avec le jury (article 5 de l'arrêté précité).

L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.

L'entretien avec le jury vise à :

- reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat ;
- apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.

Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. **Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.**

II. DISPOSITIF DE FORMATION PROPOSE :

1) La formation relative à la préparation du dossier RAEP s'appuiera sur un dispositif d'e-learning.

Ce dispositif sera accessible par l'intermédiaire d'une plate-forme et sera mis à disposition des candidats inscrits à l'examen professionnel.

Le prestataire retenu pour la formation adressera aux candidats l'adresse de la plate-forme dématérialisée ainsi que son identifiant et son mot de passe qui lui permettent de se connecter. Un accès à une bibliothèque de documents sera alors disponible. Elle comprendra des références réglementaires, un guide de réflexion et d'aide à la rédaction du dossier RAEP, ainsi qu'une liste de sites documentaires conseillés pour préparer l'oral.

Les documents mis sur la plate-forme reprendront chaque rubrique du dossier RAEP et répondront aux principales questions que sont susceptibles de se poser les candidats lorsqu'ils prépareront leur dossier.

Des conseils précis seront donnés afin de remplir chacune des rubriques.

A l'aide de l'ensemble de ces documents, chaque candidat devra conduire un travail de réflexion sur son parcours professionnel. Il enverra ensuite, via la plate-forme, une première version de son dossier de RAEP complété, afin qu'il soit lu et annoté par un formateur qui apportera un conseil méthodologique personnalisé. Le formateur relira l'intégralité du dossier, toutes les rubriques y compris les notes de présentation des actions ou documents, si elles sont demandées dans le dossier. Le candidat pourra alors apporter les corrections nécessaires à son dossier et le formateur pourra en assurer une deuxième relecture.

2) Préparation à l'épreuve orale de RAEP :

La formation se déroulera sur deux jours en présentiel. Des groupes de 7 à 8 agents seront constitués selon une répartition géographique qui sera arrêtée ultérieurement

Un guide de préparation à l'exposé sera mis en ligne sur la plate-forme.

A l'aide de ce guide, chaque participant devra préparer la trame de son exposé avant la formation. Les candidats arriveront ainsi en formation avec un exposé construit à partir des conseils du guide.

Le travail se fera à partir de cette ébauche et il sera demandé à chacun de retravailler son exposé oral le soir du premier jour de formation.